

# Inspection sanitaire en abattage à la ferme CE

## Dernières sessions

Les producteurs détenteurs d'une atelier d'abattage CE à la ferme doivent impérativement suivre une formation à l'inspection sanitaire. Les Services Vétérinaires vous demanderont de présenter l'attestation de participation lors de leur prochain contrôle. Cette formation, d'une journée, viendra compléter et clôturer votre parcours de formation à l'hygiène.

La Chambre d'Agriculture du Gers organise, au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, les dernières formations sur ce thème. **Inscrivez-vous vite !**

### Participer à l'inspection sanitaire pour l'abattage à la ferme CE

#### Objectifs de formation

Etre capable de réaliser l'**INSPECTION ANTE MORTEM** et les **RETRAITS POST MORTEM** lors de l'abattage à la ferme de palmipèdes gras et de volailles.

#### AU PROGRAMME

- Rôle du responsable des retraits,
- Critères d'alerte sur l'ICA,
- Anomalies justifiant un retrait,
- Procédure de retrait et de stockage.



Didier VILATTE, Vétérinaire,  
Emeline POUYAU, Association Foie Gras 32,  
Cathy BERGES, Chambre d'Agriculture 32.



ASSOCIATION GERSOISE  
POUR LA PROMOTION DU FOIE GRAS

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Diaporama, Cdrom, échanges.

**DUREE** : 1 jour

**HORAIRES** : 9 h à 17 h 30

#### 2 SESSIONS AU CHOIX

##### • **AUCH**

Maison de l'Agriculture  
Jeudi 3 février 2011

##### • **VIC FEZENSAC**

Mairie  
Mardi 8 février 2011

#### PUBLIC

Agriculteur détenteur d'un atelier d'abattage à la ferme CE.

#### TARIF RESSORTISSANT VIVEA

20 €



#### Contact :

Cathy BERGES - Emeline POUYAU - CA32 - 05.62.61.77.40

Renvoyez le bulletin d'inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle  
au Pôle Formation - Chambre d'Agriculture - BP 70161 - 32003 AUCH CEDEX

